

Rédaction : D2R / CAPSI Conseil Validation : RCCI	111 CAPITAL <i>Recueil de procédures</i>	Référence : 111 CAPITAL - Proc.031 Version n°1 Création : Septembre 2018
---	---	--

POLITIQUE DE CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE LA GOUVERNANCE

I. Contexte réglementaire

En application de l'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 (LTECV) du 17 août 2015, les sociétés de gestion ont l'obligation de communiquer, dans leur rapports annuels et dans les documents destinés à l'information des souscripteurs, sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

II. Démarche générale concernant la prise en compte des critères ESG

Bien que sensibilisée, 111 Capital ne prend pas en compte, à ce jour, les critères sociaux, environnementaux et la qualité de la gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement. 111 Capital se réserve la possibilité de modifier cette position et d'opter ultérieurement pour un engagement en faveur du respect de ces critères.

III. Contenu, fréquence et moyens d'information des clients sur les critères ESG

La présente politique relative aux modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères ESG est disponible sur le site de la Société, www.111cap.com, dans la rubrique « Informations réglementaires ». Elle est mise à jour annuellement.

IV. Adhésions chartes, codes, initiatives, labels ESG

En cohérence avec sa démarche générale précédemment décrite, 111 Capital n'a adhéré à aucun code ni label, aucune charte ni initiative ESG, mais ces documents peuvent être utilisés pour certains dans le cadre de notre politique d'investissement et de notre politique de gestion des risques.

V. Gestion des Risques ESG

Pour des raisons stratégiques, 111 Capital a décidé de ne pas mettre en place une approche systématique d'intégration des critères ESG dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement et de sa politique de gestion des risques.